Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-DGS2026-40-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/09/2026
Publication : 29/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

DGS 2026/40

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 29
Nbre d'excusés avec pouvoir : 3
Nbre d'excusé sans pouvoir : .. 1
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mme Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Myriam HUAULT

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

REMPLACEMENT DE LA PLAQUE COMMEMORATIVE DU GENERAL FRANÇOIS-AMABLE RUFFIN ACCEPTATION D'UN DON

– – – –

Rapporteur : Madame Dominique COUBRAY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2242-1,

VU le projet de convention de don annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que la plaque commémorative du général François-Amable Ruffin, adossée à la façade du Crédit Lyonnais à Bolbec, constitue un élément patrimonial local,

CONSIDERANT que cet élément patrimonial présente des dégradations dues aux conditions climatiques et à l'usure du temps, nécessitant son remplacement,

CONSIDERANT le projet porté par Monsieur Gaulthier Lenôtre, auteur d'un ouvrage en 2024, fondateur de la série podcast et vidéo « Histoires de Normands » visant la publication, fin 2026, d'un ouvrage consacré à cinquante Normands méconnus ou oubliés, incluant un chapitre dédié au général Ruffin,

…/…

CONSIDERANT que cet ouvrage s'inscrit dans le cadre Millénium 2027 porté par la Région Normandie, célébrant le millénaire de Guillaume le Conquérant,

CONSIDERANT la volonté exprimée par Monsieur Gaulthier Lenôtre de consentir à la commune de Bolbec un don d'un montant de 340,00 €, provenant d'une partie de ses droits d'auteur, afin de participer au financement du remplacement de ladite plaque selon les modalités prévues dans la convention annexée,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel ci-après :

DÉPENSES T.T.C.		**RECETTES**		
Plaque commémorative du général François-Amable RUFFIN	710,00 €	Don de Monsieur Gaulthier Lenôtre	340,00 €	47,89 %
		Autofinancement – Commune de Bolbec	370,00 €	52,11 %
Total des dépenses	**710,00 €**	**Total des recettes**	**710,00 €**	**100,00 %**

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le remplacement en 2027, de la plaque commémorative du Général François-Amable RUFFIN,
- d'accepter le don, d'un montant de 340,00 €, de Monsieur Gaulthier Lenôtre dédié au remplacement de cette plaque commémorative,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou tout autre élu dûment habilité à signer toute pièce ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Il est précisé que la commune pourra solliciter, le cas échéant, toute subvention ou aide financière susceptible d'être mobilisée pour cette opération, sous réserve de l'éligibilité du projet aux dispositifs concernés. Dans cette hypothèse, le plan de financement sera ajusté en conséquence, le montant cumulé des financements publics et privés ne pouvant excéder le coût total du projet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ